

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN

Assemblée Générale du Jeudi 15 juin 2017 Compte Rendu

Date de convocation : 08/06/2017

Le jeudi quinze juin de l'an deux mille dix-sept s'est tenue à la Salle Polyvalente Lucien Burckel du Bellay en Vexin (95750), l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Didier GABRIEL, président.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Christine DELTRUC, M. Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) - M. Armand DEDIEU (Bréançon) - Mme Odile JUDE (Brignancourt) - M. Philippe CHAUVET (Chars) - M. Raymond THOMAS, M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) - M. Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) - M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) - M. Michel NOURY (Gadancourt) - Mme Odile HOUSSIN (Gouzangrez) - Mme Danielle TERRIEN (Guiry-en-Vexin) - M. Didier GABRIEL, M. Philippe LE NEINDRE (Le Bellay-en-Vexin) - M. Patrice MONTIGNIES (Le Perchay) - M. Daniel THEPENIER (Marines) - Mme Ghislaine JOURNEE (Nucourt) - M. Dominique PAPILLON (Sagy) - Mme Sylvie QUERE (Seraincourt) - M. Richard JOUEANNEAU (Théméricourt) - Mme Mireille GOBI (Us) - M. Claude DUMONT (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Epiais-Rhus) - M. Jean-François LE LAY (Hérouville) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Michel DAUGE (Nesles-la-Vallée).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Philippe BOUILLETTE, M. Jean-Jacques SCHREIBER (Ambleville) - Mme Joëlle PEYROT (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Christian BOURBON (Chaussy) - Mme Laetitia CHAGNON, Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - M. François DELMAS (La Roche Guyon) - Mme Stella MONTELLA (Magny-en-Vexin) - M. Claude DELVAUD (Maudétour-en-Vexin) - Mme Dominique MORIN, M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) - M. Gilles LOURTIL (Saint-Gervais) - M. François VIEILLARD, Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) - M. Jean-François RENARD (Villers-en-Arthies) - Mme Chantal HOUARD (Wy-Dit-Joli-Village).

DELEGUES REPRESENTES :

Communauté de Communes Vexin Centre :

Mme Sophie BORGEON (Haravilliers) pouvoir à M. Armand DEDIEU (Bréançon)
M. Philippe DESOR (Longuesse) pouvoir à M. Didier GABRIEL (Le Bellay en Vexin)
Mme Marie-Anne CUSSOT (Santeuil) pouvoir à Mme Odile JUDE (Brignancourt)

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes :

M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. Brahim MOHA (Epiais-Rhus)
M. Eric PORTE (Vallangoujard) pouvoir à M. Frédéric ANDRIAMARO (Butry s/ Oise)

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine :

M. Jean-Pierre BILLOT (Vienne-en-Arthies) pouvoir à M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville)

DELEGUES ABSENTS/EXCUSES :

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sylvie RONGIER (Ableiges) - Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) - Mme Nicole ROSSET (Berville) - Mme Elisabeth DESCAMPS (Commeny) - M. Fabien MOREAU (Condécourt) - M. Daniel LE MOINE (Cormeilles-en-Vexin) - M. Stéphane BALAN

(Frémécourt) - M. Christian SORET (Grisy-les-Plâtres) - Mme Clarissa REVOL (Le Heaulme) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Bernard CERCHIARI (Montgeroult) - Mme Hélène LEPAGE (Moussy) - M. Michel JAMET, Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - M. Alain GOUINEAU *décédé (Theuville)*.

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Valérie GRENIER (Arronville) - M. Jean-Marie RUFFIANDIS (Ennery) - M. Didier KREMER (Génicourt) - M. Henri JALLET (Menouville) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jérôme VALLEE (Aincourt) - Mme Marie-Thérèse LERET (Amenucourt) - M. Michel HEUDEBERT (Bray-et-Lu) - M. Didier DUPRE (Buhy) - M. Irsix SACILE (Charmont) - M. Laurent DUPUIS (Genainville) - M. Mathieu de LA ROCHEFOUCAULD (Haute-Isle) - M. Fabien COUEGNOUX (Hodent) - M. Joël PILLON (La Chapelle-en-Vexin) - Mme Maryse MAGNE (Magny-en-Vexin) - Mme Viviane MEUNIER (Omerville) - Mme Anne PANDOLFO (Saint-Cyr-en-Arthies).

INVITES PRESENTS :

M. Jacques BEAUGRAND	Maire de Cléry en Vexin (CCVC)
M. Michel CATHALA	Maire de Guiry en vexin (CCVC)
M. Jean DELILLE	Conseiller municipal de Theuville (CCVC)

INVITES EXCUSES :

Mme Patricia PRESSEDA	Comptable du Trésor
M. Michel GUIARD	Maire de Boissy l'Aillerie et Président (CCVC)
M. Denis BOUILLANT	Maire de Frémécourt (CCVC)
M. Norbert LALLOYER	Maire de Longuesse (CCVC)
Mme Jacqueline MAIGRET	Maire de Marines (CCVC)
M. André TROTET	Maire de Neuilly en Vexin (CCVC)

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

Sylvie BRINGER, Comptable du SMIRTOM du Vexin
Elodie LUCOT, Responsable d'exploitation
Nicole SAVARY FOUQUE, Secrétaire administrative
Aurélié ORHANT, Ambassadrice de tri

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 19h15 et excuse les membres et les invités absents.

Minute de silence : Décès de M. Yves Aubert de Saint-Georges, Comte du Petit Thouars, Maire de Theuville et décès de M. Alain GOUINEAU, Conseiller municipal de Theuville.

Modification de représentants :

Commune de Seraincourt (CCVC) :

Démission de Mme Muriel TOUZALIN, Maire-adjointe et Déléguée suppléante
Remplacée par Mme Chantal LE PODER
Délibération lors du prochain conseil communautaire le 29 juin 2017

Commune de Theuville (CCVC) :

Election du nouveau Maire : M. Marc CHEVALLIER
Décès de M. Alain GOUINEAU, Conseiller municipal et Délégué titulaire
Remplacé par M. Jean DELILLE
Délibération lors du prochain conseil communautaire le 29 juin 2017

Commune d'Epiais Rhus (CCSI) :

Démission de Mme Marie BRUYANT, Maire-adjointe et Déléguée suppléante
Remplacé par M. Luc ARDIN
Délibération du prochain conseil communautaire le 27 juin 2017

M. MARCHON est nommé secrétaire de séance.

Le comité syndical accepte à l'unanimité le compte-rendu de l'assemblée générale du 09 mars 2017.

Actes du Président :

Assistance d'un avocat dans le cadre du dossier « ASL Coteaux de Butry » :

Un dossier est en cours entre une association de propriétaires de Butry s/ Oise, la mairie, la CC Sausseron Impressionnistes et le SMIRTOM du Vexin concernant les modalités de collecte des déchets. Le SMIRTOM du Vexin a demandé une analyse juridique de ce dossier et de la R437 au cabinet Palmier. Cette mission sera facturée 2 160 € TTC. Un premier rendez-vous téléphonique a eu lieu le vendredi 9 juin.

Le compte-rendu de cette analyse sera transmis à l'ensemble des communes et sera valable sur l'ensemble du territoire.

Etude d'optimisation :

Le marché de collecte arrive à échéance fin mai 2018.

Une étude d'optimisation a été lancée afin de prendre les bonnes décisions pour le renouvellement de ce marché. La mission a été confiée au bureau d'études OPTAE et se décompose en 2 phases : la phase 1 (étude de l'existant) pour un montant de 14 640 € TTC et la phase 2 (étude des leviers d'optimisation) pour un montant de 7 980 € TTC ; soit un total de 22 620 € TTC.

Le retour sur cette étude devrait avoir lieu début septembre et sera ensuite diffusé aux maires, aux délégués et aux présidents de communautés de communes.

Règlement collecte et règlement déchèteries :

Le SMIRTOM du Vexin a également confié au bureau d'études OPTAE la rédaction du règlement de collecte et du règlement déchèteries. Ces documents sont nécessaires au bon fonctionnement du syndicat. Cette prestation sera facturée 4 320.00 € TTC.

Ces documents seront ensuite validés par le vote du comité syndical.

1. Compte Administratif 2016 (Budget Principal & Budget Annexe Collecte Sélective)

Les documents concernant le compte administratif ont été envoyés par mail à l'ensemble des maires, des délégués titulaires et des présidents des communautés de communes le jeudi 8 juin 2017.

M. DEDIEU : Ces comptes administratifs reprennent exactement les chiffres qui ont été présentés lors du vote du budget en mars 2017. Ces chiffres sont en concordances avec les comptes de gestion de la trésorerie.

Présentation Sylvie BRINGER

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

▪ Recettes	:	7 953 579,18 €
▪ Dépenses	:	6 378 060,83 €
Soit un Excédent de Fonctionnement de clôture de	:	1 575 518,35 €

Section d'Investissement

▪ Recettes	:	1 660 026,73 €
▪ Dépenses	:	116 399,97 €
Soit un Excédent d'Investissement de clôture de	:	1 543 626,76 €

Reste à réaliser	:	64 171,80 €
Besoin de financement	:	0,00 €

M. ANDRIAMARO : En dépenses de fonctionnement, Article 611 « Prestations services Collecte + Déchèteries », comment s'explique l'augmentation entre le réalisé 2015 (3 988 960,72 €) et le réalisé 2016 (4 111 322,61 €) ?

M. DEDIEU : Ramenée au montant concerné, l'augmentation n'est que de 3% ce qui n'est pas significatif.

M. ANDRIAMARO : Qu'en est-il de l'opération de dotation en bacs ordures ménagères ?

M. DEDIEU : Le marché de collecte va être renouvelé en juin 2018. Il est préférable d'attendre les résultats de l'étude d'optimisation et les modalités de collecte prévues dans le futur marché pour lancer la conteneurisation des ordures ménagères. La dotation devrait avoir lieu courant 2018.

M. GABRIEL : Le SMIRTOM du Vexin respectera ses engagements et effectuera la dotation en bacs ordures ménagères lorsque tous les paramètres de collecte auront été actés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE – COLLECTE SELECTIVE

Section d'Exploitation

▪ Recettes	:	1 510 542,73 €
▪ Dépenses	:	1 447 175,58 €
Soit un Excédent de Fonctionnement de clôture de	:	63 367,15 €

Section d'Investissement

▪ Recettes	:	446 868,05 €
▪ Dépenses	:	61 725,51 €
Soit un Excédent d'Investissement de clôture de	:	385 142,54 €

Reste à réaliser	:	0,00 €
Besoin de financement	:	0,00 €

M. ANDRIAMARO : Comment s'explique la baisse dans la revente des marchandises ?

M. DEDIEU : Il y a eu un décalage dans la perception des recettes liées à la vente des marchandises. Une partie des recettes de 2016 n'a été reçue qu'à début 2017. C'est pour éviter ces décalages que les comptes avaient été présentés de façon retraitée lors du vote du budget en mars 2017.

Après en avoir débattu, le comité syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du Budget Principal et du Budget Annexe.

Par ailleurs, l'assemblée donne quitus à Madame le Comptable du Trésor pour ses comptes de gestion 2016 qui retracent l'encaissement des recettes et le paiement de dépenses ordonnancées par le président du SMIRTOM du Vexin. Les comptes de gestion sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2016.

2. Rapport Annuel 2016

Le projet du Rapport Annuel 2016 a été adressé par mail à l'ensemble des maires, des délégués titulaires et des présidents des communautés de communes le jeudi 8 juin 2017.

Présentation Elodie LUCOT

- Périmètre du syndicat :
3 communautés de communes adhérentes, représentant 73 communes dans le Val d'Oise
11 communes de la CU GPS&O gérées par le syndicat par l'intermédiaire d'une convention de service
68 121 habitants au total (53 873 pour le SMIRTOM du Vexin et 14 248 pour la CU GPS&O)
- Déchèteries :
Augmentation des tonnages de Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)
Légère augmentation des apports de ferraille (7.62%) et de végétaux (5.14%)
Maintien des autres tonnages
Maintien des fréquentations sur les 5 déchèteries (les déchèteries du 95 continuent à être plus fréquentées que celles du 78).

- **Collecte :**
 Maintien des tonnages collectés en emballages et en verre (porte à porte et points d'apport volontaire)
 Pour la 4^{ème} année consécutive, les tonnages collectés en journaux-magazines baissent (-13%)
 Baisse des tonnages collectés en ordures ménagères (-3.79%)
 Hausse des tonnages d'encombrants (+16.78%)
- **Centre de Tri :**
 Maintien des évacuations d'emballages et de verre
 Baisse des évacuations de journaux-magazines (en adéquation avec la baisse des tonnages collectés)
 13.03% de refus dans les collectes sélectives (emballages et journaux-magazines confondus)
 -8.81% de refus par rapport à 2015 (2^{nde} année de baisse consécutive)
- **Positionnement du Syndicat :**
 Performances de tri à améliorer par rapport aux autres collectivités présentant le même type d'habitations et les mêmes modes de collecte ; d'autant plus que le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Ile de France fixe des objectifs de recyclage élevé pour 2019
- **Bilan financier :**
 En 2016, le coût moyen était de 82.00 €/an/habitant
 Maintien de la répartition des recettes et des dépenses
 64.06% pour la collecte et le traitement
 30.58% pour les déchèteries
 1.00% pour la fourniture de bacs sélectifs
 4.36% pour les frais de structure
- **Communication :**
 Edition d'une feuille de tri et d'un calendrier de collecte
 Rencontre des habitants en porte à porte
 17 communes contrôlées lors de suivi de tournées emballages et journaux-magazines
 17 animations (2 demi-journées) réalisées dans les écoles primaires

M. ANDRIAMARO : Comment se passent les actions réalisées en porte à porte ? Comment les habitants accueillent-ils cette démarche ?

Elodie LUCOT : Lors des actions en porte à porte, les ambassadeurs de tri ne rencontrent pas forcément les habitants. En cas d'absence, un flyer explicatif est laissé dans la boîte aux lettres. Lorsque les habitants sont présents, les consignes de tri sont redonnées en direct. Pour faciliter l'échange, on ne parle pas d'erreurs de tri mais de progression.

En prolongement du rapport annuel, M. GABRIEL informe les délégués que la région s'est engagée dans un plan de prévention des déchets avec pour objectif « zéro déchet » en Ile de France. Mme Chantal JOUANNO, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile de France, est en charge de ce dossier. Le SMIRTOM du Vexin doit suivre cette démarche et M. GABRIEL va participer aux réunions au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets. Le zéro déchet n'est pas facile à mettre en place mais les performances de tri peuvent largement être améliorées.

M. ANDRIAMARO : En page 6 du rapport annuel, le tableau et le graphique n'indiquent pas le même tonnage pour les végétaux.

Elodie LUCOT : Il s'agit d'une erreur. Le tonnage à prendre en compte est celui du tableau (5 021.33 tonnes). Dans le graphique, seule une partie des tonnages a dû être prise en compte. Cela va être corrigé.

Après en avoir débattu, le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel 2016 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

M. GABRIEL : Le rapport annuel corrigé sera envoyé à tous les maires, mairies et délégués après retour du visa de la Préfecture.

3. Prolongation du barème E Eco-Emballages et des contrats de reprise des matières

Présentation Didier GABRIEL

Le SMIRTOM du Vexin a signé avec Eco-emballages une convention pour percevoir des soutiens sur les tonnages d'emballages recyclés. Il s'agit du barème E, initialement valable du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2016.

Les modalités de mises en place du prochain barème ont été actées tardivement entre l'Etat, les associations représentatives des collectivités et les éco-organismes. Sa mise en place est donc repoussée au 1^{er} janvier 2018. Il en est de même pour les contrats de reprise des matières.

En cas de retard lors de la mise en place du nouveau barème, la précédente convention prévoyait une prolongation automatique pour le 1^{er} semestre 2017. Pour le 2nd semestre 2017, un avenant doit être signé pour prolonger le barème E dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2017.

Les contrats de reprises doivent également être prolongés jusqu'au 31 décembre 2017.

Après analyse des prix de reprise sur les 2 dernières années, le syndicat propose :

- de prolonger la reprise de l'acier avec Génériss VPFR
- de prolonger la reprise de l'aluminium avec Génériss VPFR
- de modifier la reprise des plastiques et de la confier à Valorplast
- de modifier la reprise des cartons et briques alimentaires et de la confier à Revipac

M. DEDIEU : Sur les 6 derniers mois de 2017, le syndicat peut espérer 12 500 € de recettes supplémentaires sur les cartons et les plastiques.

Après en avoir débattu, le comité syndical autorise à l'unanimité le président du SMIRTOM du Vexin à :

- signer avec Eco-Emballages l'avenant de prolongation du Contrat pour l'Action et la Performance Barème E pour l'année 2017
- signer avec Eco-Emballages l'avenant de modification de l'option de reprise pour les plastiques, les cartons et les ELA pour le 2nd semestre 2017 (passage à l'option filières)
- signer avec Valorplast le contrat de reprise des plastiques en option « filières » pour le 2nd semestre 2017
- signer avec Revipac le contrat de reprise des cartons et des ELA en option « filières » pour le 2nd semestre 2017

4. Prolongation du marché de traitement des encombrants

Présentation Didier GABRIEL

Le marché de traitement des encombrants actuel se termine le 31 novembre 2017.

Le président propose de prolonger ce marché jusqu'au 31 mai 2018 de façon à coïncider avec le renouvellement du marché de collecte.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité de prolonger le marché de traitement des encombrants et autorise le président à signer tous les documents s'y rapportant.

5. Recrutement d'un(e) ambassadeur(rice) de tri saisonnier

Présentation Didier GABRIEL

Suite au départ des communes des Yvelines vers la CU GPS&O, le syndicat a réorganisé ses effectifs afin de réduire ses frais fixes. Au départ de Vincent RAGOT, le poste n'a pas été renouvelé.

La charge de travail est importante, notamment pendant les contrôles qualité et suivis de tournées, de juin à septembre.

Le SMIRTOM du Vexin souhaite donc recruter un ambassadeur de tri saisonnier pour renforcer l'équipe pendant cette période :

Contrat à durée déterminée, 2 à 3 jours par semaine

Rémunération au SMIC horaire (9.76 € de l'heure brut, 7.52 € de l'heure net)

Travail en horaire décalé (5h00 - 11h45), Permis B

Le président propose à l'assemblée de délibérer sur le recrutement de ce saisonnier.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité le recrutement d'un saisonnier.

6. Renouvellement de la convention avec la Mairie de Vigny pour la mise à disposition de locaux et de personnel

Présentation Didier GABRIEL

Le SMIRTOM du Vexin et la mairie de Vigny ont signé une convention pour la mise à disposition de la salle et du personnel de service lors des assemblées générales.

Cette convention a été signée le 26 juin 2014 pour une durée de 3 ans et doit donc être renouvelée.

Rappel des termes de cette convention :

- Pour les moyens matériels :
Mise à disposition gratuite de façon ponctuelle des locaux sis 4 Rue Beaudouin à Vigny et de son mobilier
- Pour les moyens humains :
Mise à disposition ponctuelle d'agent(s) communaux contre remboursement par le syndicat de tous les frais inhérents aux rémunérations versées aux intéressés pour le temps de mise à disposition
- Prise d'effet et durée :
A compter du 26 juin 2017 pour une durée de 3 ans

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ladite convention.

7. Questions diverses

Démantèlement du centre de tri de Vigny :

Les opérations de démantèlement de la chaîne de tri ont débuté le lundi 29 mai. Elles se poursuivront par des travaux de maçonnerie (rebouchage des tranchées sous les tapis d'alimentation).

La fin du démantèlement est prévue pour le vendredi 30 juin.

L'exécutif travaille déjà sur le devenir du site. Il s'agirait de transférer la déchèterie de Vigny sur ce site. Cela permettrait d'avoir un équipement plus important sur lequel on pourrait accueillir les gros apports et les artisans/commerçants de l'ensemble du territoire.

Difficultés de collecte :

A certains endroits, les camions de collecte rencontrent régulièrement des difficultés en raison de stationnements gênants ou de voies trop étroites (Butry sur Oise, Us, Neuilly en Vexin).

La résolution durable de ces problématiques nécessite un travail conjoint entre le syndicat et les mairies. Des rendez-vous sont organisés afin de présenter la situation et de trouver une solution (interdiction de stationnement, mise en place de points de présentation ou de regroupement...).

La liste des points noirs, des voies étroites et des restrictions de circulation va être transmise à chaque mairie.

Le président rappelle l'importance de créer des points de présentation pour les différentes collectes des déchets ou de prévoir l'accès aux camions du prestataire lors de l'implantation de nouvelles constructions et la réalisation de lotissements sur les communes.

Recrutement d'un(e) ambassadeur(rice) de tri :

Alexise DUCHENE quitte le SMIRTOM du Vexin le 1^{er} septembre 2017 pour rejoindre la CA St Germain Boucles de Seine par voie de mutation.

Le syndicat a donc lancé un recrutement sur le site « Emploi environnement » pour la remplacer.

Profil recherché : Bac +2, formation en environnement ou en communication, goût pour le travail de terrain et l'animation auprès des enfants, Permis B

CDD d'1 an renouvelable 1 an

Salaire : SMIC 17 700 € brut /an

Essais de collecte avec un camion à collecte latérale :

Le SMIRTOM du Vexin organise des essais avec un camion de collecte à bras latéral. Il s'agit d'un nouveau véhicule de collecte qui commence à être utilisé sur d'autres syndicats.

Dans le cadre de l'optimisation de son service le syndicat souhaite tester ce nouvel équipement pour éventuellement le mettre en place sur le prochain marché. Il s'agit d'un essai, rien n'est décidé pour le moment.

Le président propose d'assister à ces essais. Un mail a été envoyé aujourd'hui aux maires, mairies, délégués et présidents de communautés de communes avec le planning suivant :

- Mardi 20 juin à Magny en Vexin, rendez-vous à 10h00 devant la mairie
- Mercredi 21 juin à Arronville, rendez-vous à 10h00 devant la mairie
- Vendredi 23 juin à Vallangoujard, rendez-vous à 9h00 devant la mairie
- Lundi 26 juin au Bellay en Vexin, rendez-vous à 10h00 devant la mairie (face au cimetière)
- Mercredi 28 juin à Boissy l'Aillerie, rendez-vous à 10h00 devant la mairie

Autres questions :

M. RENARD signale que la déchèterie de Magny en Vexin est de plus en plus fréquentée. Elle est régulièrement encombrée.

M. GABRIEL : La mise en place des systèmes de sécurisation a peut-être ralenti la vitesse de déchargement mais ces équipements sont essentiels à la sécurité des usagers. Il faut que chacun s'adapte à ces nouveaux équipements. Pour les végétaux, l'apport en sacs facilite le vidage. Concernant l'augmentation de la fréquentation des déchèteries, c'est un point positif. Le syndicat étudie les possibilités d'extension des déchèteries de Magny en Vexin et Marines. Il serait également souhaitable de créer une déchèterie pour les communes de la CC du Sausseron Impressionnistes.

Plus aucune question n'étant posée, le président lève la séance à 20h30.

**Le président du SMIRTOM du Vexin,
Didier GABRIEL**

